Samedi 20 septembre 2025

37e championnat national cycliste des élus (route)

Règlement

ARTICLE 1 : Ouverture

Les championnats nationaux cyclistes des élus sont ouverts aux sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers généraux ou départementaux, maires et conseillers municipaux dont le mandat est en cours, ainsi qu'à tout ancien élu ayant effectué au moins un mandat complet.

Pour les élus dont le mandat est en cours :
Une attestation de la fonction élective exercée datant de moins de 6 mois avant la date du championnat est exigée à l'inscription. Pour des facilités d'inscription, un modèle d'attestation est téléchargeable à l'adresse : https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3**.** Il est possible de fournir une attestation établie sous une autre forme.

Pour les élus sur un mandat ancien complet :
Une attestation (à valeur permanente) de la fonction élective précédemment exercée est exigée à l'inscription. Le document à faire compléter est téléchargeable à l'adresse:
https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3

> **NB :** Les anciens élus n'ayant pas pu effectuer un mandat complet pourront être acceptés après fourniture d'un courrier motivé *(changement de domicile, élection complémentaire…)* avec visa de la collectivité territoriale concernée, adressé pour validation à: Daniel Grosvallet, 16 route de 'Épaillard
> ou par mail à cncelus@free.fr 23130 Peyrat-la-Nonière

Les licenciés à une fédération de cyclisme (FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT) doivent fournir une photocopie recto verso de leur licence de l'année en cours.

- **FFC :** seules les licences « Compétition Élite, Open ou Access » et « Sport Épreuves de masse » intègrent un certificat médical de non-contre-indication à la compétition.
- **UFOLEP :** avec mention « Cyclosport Compétition - code activité 26012 »
- **FFCT :** avec mention « Certificat médical cyclisme compétition »
- **FSGT :** avec mention « Cyclisme en compétition »

Les non-licenciés à l'une de ces quatre fédérations (avec les options indiquées) doivent fournir un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

> Afin de renforcer les pelotons dans les catégories féminines, les épouses ou compagnes des élus ou anciens élus, ainsi que leurs ascendantes ou descendantes directes ayant 18 ans révolus sont invitées à participer avec les féminines élues ou anciennes élues. Les podiums sont réservés aux élues ou anciennes élues. Des récompenses spécifiques peuvent être attribuées aux féminines « invitées ».

ARTICLE 2 : Date et lieu

L'édition **2025** se déroulera **samedi 20 septembre** sur les communes de **Vic-la-Gardiole** et **Mireval**, situées entre Sète et Montpellier, dans le département de l'Hérault.

ARTICLE 3 : Épreuves

Le championnat national cycliste des élus sur route comporte deux épreuves distinctes :

Samedi matin :

- course contre la montre individuelle (CLMI) sur une distance de 7 km *(D+ : 18m)*
- Départ : **Frontignan**, sur D6O, près du rond-point, avenue des Etangs *(voir carte ci-contre)*
- Arrivée : devant la mairie de **Vic-la-Gardiole**
- **Tracé :** https://www.visugpx.com/g49xw3e08j

Samedi après-midi :

- Course en peloton (CEL) de catégories d'âge sur un circuit de 8.8 km *(D+ : 16 m par tour)*
- Départ et arrivée : devant la mairie de **Vic-la-Gardiole**
- **NB :** La participation à la course de l'après-midi fait partie intégrante de l'inscription *(course en peloton + soirée conviviale)*. La participation à la course contre la montre est facultative.
- **Tracé:** https://www.visugpx.com/7wr6e6KRA7

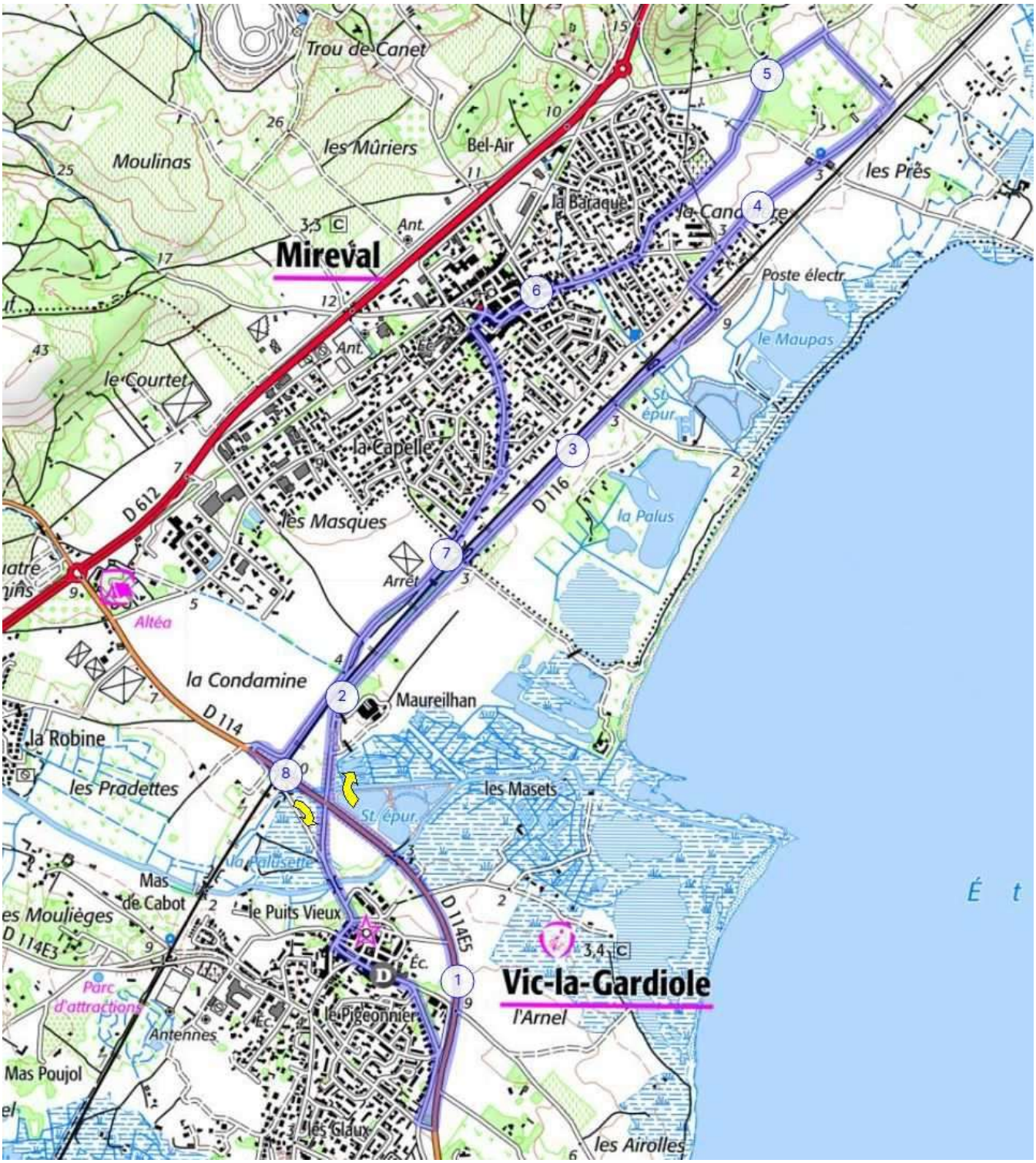

ARTICLE 4 : Organisateur

L'organisation de cette manifestation est assurée par **Rando Action Cycliste Mireval,** club affilié **FFCT** qui se charge de l'ensemble des formalités administratives à effectuer en ligne sur le site dédié : https://declaration-manifestations.gouv.fr/

La personne référente est **Monsieur Jean-Claude Louvet**, président de RAC Mireval

Contact : 06.45.42.06.35 ou racmirevalcontact@gmail.com

ARTICLE 5 : Catégories d'âge

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminées par leur année de naissance

Cat. 0 : Féminines de moins de 45 ans, nées du **01/01/1981 au 15/09/2007 inclus**

Cat. 1 : Féminines de 45 ans à 59 ans, nées de **1966 à 1980 inclus.**

Cat. 2 : Féminines de 60 ans et plus, nées en **1965 et avant.**

Cat. 3 : Masculins de moins de 40 ans, nés du **01/01/1986 au 15/09/2007 inclus**

Cat. 4 : Masculins de 40 ans à 49 ans, nés de **1976 à 1985 inclus.**

Cat. 5 : Masculins de 50 ans à 59 ans, nés de **1966 à 1975 inclus.**

Cat. 6 : Masculins de 60 ans à 64 ans, nés de **1961 à 1965 inclus.**

Cat. 7 : Masculins de 65 ans à 69 ans, nés de **1956 à 1960 inclus.**

Cat. 8 : Masculins de 70 ans à 74 ans, nés de **1951 à 1955 inclus.**

Cat. 9 : Masculins de 75 ans et plus nés en **1950 et avant.**

> Pour la course de l'après-midi, un maillot de champion national sera attribué au 1er des 80 ans et + (né en **1945 et avant**) et un trophée à la 1ère féminine de 70 ans et + (née en **1955 et avant**)

ARTICLE 6 : Accueil des participants, affectation des dossards

Dossards et transpondeurs sont remis lors de l'accueil des participants accompagnés du présent règlement et d'éventuelles informations complémentaires de dernière minute.

Cet accueil a lieu

- ✓ **vendredi 19 septembre de 15h00 à 18h00** au Foyer des Campagnes à **Mireval**
- ✓ **samedi matin 20 septembre de 8h30 à 11h00** à la mairie de **Vic-la-Gardiole**.

Les numéros de dossards sont attribués en fonction des différentes catégories afin de permettre aux concurrents, aux organisateurs, au speaker et aux spectateurs de bien repérer les concurrents appartenant à une même catégorie lors de regroupements de concurrents de catégories différentes en fonction des circonstances de course.
Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie et les 2 chiffres suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions, le 00 étant réservé au champion sortant de la course contre la montre de la catégorie, et le 01 au champion sortant de la course de l'après-midi. Si c'est le même, le "01" lui est attribué. Si les champions sortants ne sont pas présents, ou ont changé de catégorie, ces deux dossards ne sont pas attribués.

> Pour les différencier, **les féminines « invitées »** portent, dans chacune de leurs catégories respectives, des dossards à partir de x51, afin qu'elles soient aisément identifiables.
>
> Dans la catégorie 9 *(75 ans et +)* afin de les différencier les **concurrents de 80 ans et +**, portent des dossards numérotés à partir de 951, ce dossard 951 étant réservé au champion sortant.

Les dossards sont conservés par les concurrents.

Si, lors de la soirée conviviale, un vote est demandé sur un point de règlement, les concurrents doivent être munis de leur dossard afin attester de la qualité de votant. Un concurrent excusé ne peut remettre son dossard qu'exclusivement à un autre concurrent. Ce dernier disposera d'un nombre de voix égal au nombre de dossards en sa possession, avec un maximum de 3 voix y compris la sienne.

ARTICLE 7 : Ordre des départs le matin

Le 1er départ de la course contre la montre est fixé à 9 heures. Afin de laisser un temps de récupération suffisant en fonction des horaires de départ de l'après-midi, les concurrents partiront dans l'ordre suivant :

-> catégorie 2, puis 1, 0, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3

Dans chaque catégorie, les concurrents s'élancent dans l'ordre inverse des dossards toutes les minutes.

ARTICLE 8 : Ordre des départs l'après-midi

1ère vague de départs *(catégories 7, 8, 9, 0, 1 et 2)*

13h00 : sur la ligne d'appel, devant la mairie de Vic-la-Gardiole avec *présentation* des coureurs *(prénom, nom, type de mandat, commune et département du mandat exercé)* qui s'avancent individuellement sur la ligne de départ.

13h15 : catégorie 7 pour 7 tours *(61.6 km)*

13h18 : catégorie 8 pour 7 tours *(61.6 km)*

13h21 : catégorie 9 pour 6 tours *(52.8 km)*

13h24 : catégories 0, 1 et 2 pour 6 tours *(52.8 km)*

2ème vague de départs *(catégories 3, 4, 5 et 6)*

15h15 : sur la ligne d'appel, devant la mairie de Vic-la-Gardiole avec *présentation* des coureurs *(prénom, nom, type de mandat, commune et département du mandat exercé)* qui s'avancent individuellement sur la ligne de départ.

15h35 : catégorie 3 pour 9 tours *(79.2 km)*

15h35 : catégorie 4 pour 9 tours *(79.2 km)*

15h39 : catégorie 5 pour 8 tours *(70.4 km)*

15h43 : catégorie 6 pour 8 tours *(70.4 km)*

NB : Si les catégories 3 et 4 partent séparées, laisser 3' (*au lieu de 4'*) entre les pelotons, soit 15h35, 15h38, 15h41 et 15h44 . *(À 43 km/h, il faut12'15'' au tour, soit un retour prévisible de la catégorie 3 à 15h47')*

Important : Chaque moto ouvreuse reste placée à l'avant de sa catégorie **et porte de façon visible de face et de dos le numéro de la catégorie qu'elle précède**. La seconde moto reste derrière le dernier coureur de la catégorie qu'elle ferme, même s'il est dépassé par d'autres concurrents.

Les trois catégories féminines partent groupées. Toutes les catégories masculines partent séparées.

La veille de la course, l'organisateur, en accord avec le comité national de coordination et le responsable du traitement des classements, peut décider de regrouper deux catégories voisines si l'une d'elles comporte moins de 10 inscrits.

Les concurrents doublés par le coureur de tête de leur catégorie sont arrêtés lorsque ce dernier a terminé sa course. Ils sont classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée.

Voiture-balai :
Une seule voiture-balai par vague intervient pour récupérer les coureurs rencontrant des problèmes mécaniques ou autres. Afin de limiter les voitures en circulation, la voiture balai peut rester stationnée sur la zone d'arrivée et n'aller sur le circuit qu'en cas de nécessité.
Elle partira derrière le dernier coureur de chaque vague en fermeture de course *(et également pour libérer les signaleurs après le dernier passage de la seconde vague)*

ARTICLE 9 : Matériel

Chaque licencié doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par l'UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur

A noter que :

- Le port du casque rigide aux normes UCI est obligatoire pour participer aux deux épreuves. Tout concurrent se présentant sans casque se verra refuser le départ par les commissaires.
- Le guidon de triathlète n'est autorisé que sur la course contre la montre et interdit l'après-midi.
- Les vélos à assistance électrique sont bien sûr strictement interdits.

ARTICLE 10 : Dispositions diverses

Afin de permettre sa reconnaissance, le circuit doit être balisé dès le mardi après-midi précédant l'épreuve.

Afin de conserver un esprit sportif équitable, aucune voiture particulière n'est autorisée à suivre les courses (matin et après-midi) hormis les voitures ou motos de l'organisation qui devront être limitées au strict minimum.

Les coureurs ne sont pas autorisés à s'échauffer :

- Sur le parcours du contre la montre, de 8h45 à l'arrivée du dernier concurrent
- Après 12h45 sur le circuit de la course en peloton

La moto ouvreuse de course est prioritaire sur tout cycliste : si elle double un groupe d'une autre catégorie, ce dernier doit laisser le peloton de l'autre catégorie le dépasser, sans gêne.

Pour la course en peloton de l'après-midi :
Lorsque plusieurs catégories courent ensemble avec un départ décalé, tout concurrent rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie n'a pas le droit de prendre le sillage de celui qui le rejoint, sous peine de déclassement. D'autre part, tout coureur qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Pour la course contre la montre individuelle :
Lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit de l'abriter, et, lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter de son sillage : il devra rester à au moins 25 mètres, sous peine de déclassement.
Les véhicules ouvreurs se tiendront en permanence à au moins 150 mètres en avant du coureur.

Réclamations : le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement. Les réclamations éventuelles pourront se faire oralement auprès de la direction des Championnats.

ARTICLE 11 : Inscriptions

L'inscription des participants comprend obligatoirement les inscriptions à la course de l'après-midi ET à la soirée conviviale du samedi soir :

Tarif : 43 euros *(8.00 € + 35.00 € pour la soirée)*

La participation à la course **contre la montre** du matin reste facultative :
Tarif : 8 euros

Inscription des accompagnateurs à la **soirée conviviale :**
Tarif : 35 euros

Les modalités d'inscription *(en ligne ou par courrier postal*) sont disponibles sur :
https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/28221/championnat-national-cycliste-des-elus-2025

Pour des raisons de facilité d'organisation, le mode d'inscription en ligne est à privilégier .

Les 3 documents suivants sont demandés :
(au format pdf si inscription dématérialisée, impression papier/photocopie si inscriptions par voie postale)

- pièce d'identité
- attestation de la fonction élective pour les élus dont le mandat est en cours, et daté de l'année en cours **ou** attestation permanente pour les anciens élus sur un mandat complet. Ces documents à compléter sont téléchargeables sur le site national à l'adresse : https://cncelus.ouvaton.org/spip.php?article3
- certificat médical de moins d'un an au 20 septembre 2025
  ou licence comportant les mentions obligatoires *(voir article 1)*

Par voie dématérialisée ⇨ règlement par carte bancaire

Par voie postale ⇨ règlement par chèque bancaire à l'ordre de « RAC Mireval»
le dossier est à expédier en un seul envoi postal à :
Gérard Combrisson, 4 rue de la mairie, 03300 Creuzier-le-Neuf

Clôture des inscriptions en ligne ou par voie postale : **le 31 août 2025** .

ARTICLE 12 : Listes des inscrits et résultats

La fonction élective des concurrents *(conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller général, conseiller départemental, député, sénateur, conseiller régional, européen, etc.)* ainsi que leur commune et département d'élection figurent obligatoirement dans la liste des inscrits et dans les feuilles de résultats. L'organisateur peut également mentionner, de façon facultative, la fédération et le club pour les licenciés.

ARTICLE 13 : Récompenses

Pour les deux épreuves, le premier de chaque catégorie est récompensé par un maillot tricolore de Champion National des Élus *(excluant toute inscription publicitaire)* et une coupe ou un trophée, les places de second et troisième sont récompensées par une médaille, une coupe ou un trophée.

Lors de la cérémonie protocolaire :

- le 1er homme de + de 80 ans de la course de l'après-midi reçoit un maillot tricolore + une coupe ou un trophée et se positionne devant la 1ère marche des 75 ans et +.
- la première dame de + de 70 ans reçoit une coupe ou un trophée et se positionne devant la 1ère marche des 60 ans et +.

21 maillots tricolores de « champion national des élus » sont attribués

D'autres récompenses éventuelles peuvent être prévues, à la discrétion des organisateurs *(dont pour les féminines invitées)*.

ARTICLE 14 : Autorisation

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

ARTICLE 15 : Désignation des futurs organisateurs

Les dossiers de candidatures à l'organisation du championnat 2026 doivent parvenir au coordinateur du comité national cycliste des élus **avant le 1er juillet 2025**

Daniel Grosvallet, 16 route de l'Épaillard, 23130 Peyrat-la-Nonière

Mail : cncelus@free.fr **Contact :** 06.01.77.12.74

Si, au 1er juillet 2025…

- il n'y a pas de candidature enregistrée, la première candidature présentée ensuite sera retenue, sous réserve de validation par le comité national de coordination après visite sur place d'une délégation.
- il n'y a qu'une seule candidature, elle sera retenue, sous réserve de validation par le comité national de coordination après visite sur place d'une délégation.
- il y a plusieurs candidatures, une délégation du comité national de coordination rencontrera dès que possible chacun des candidats à l'organisation 2026, et fera connaître sa décision avant le 31 août.

Le dossier de candidature comprendra à minima :

- Un engagement écrit du porteur de projet *(club, mairie ou autre)*
- Un plan de situation de la ville candidate
- Une carte et les profils des circuits du clm individuel et de la course en pelotons proposés.
- Un projet de budget
- L'engagement de disponibilité d'une salle de 400 places assises pour la soirée conviviale.

ARTICLE 16 : Présentation de l'organisation 2026

Une délégation d'au moins deux personnes de la ville retenue s'engage à être présente dès le vendredi 19 septembre 2025 à Mireval, ainsi que sur la journée du samedi. Elle participera à la réunion du comité national de coordination fixée le vendredi à 15h30 à la salle d'accueil.

Un document de présentation de l'organisation 2026 comportant à minima un plan de situation et les cartes et profils des circuits sera mis à disposition des participants sur le stand d'accueil, la veille et le matin du championnat de l'année en cours. D'autres exemplaires pourront être distribués à la discrétion des organisateurs. Prévoir au moins 200 exemplaires.

Une présentation de l'organisation 2026 sera effectuée lors de la soirée conviviale du samedi soir.

Dernière actualisation de ce document : ***27 mai 2025***

Programme des 37es Championnats Nationaux Cyclistes des Élus et anciens élus

Vendredi 19 septembre 2025 :

Foyer des Campagnes à Mireval

15h00 : Ouverture de l'accueil des participants

15h30 : Réunion du Comité National de Coordination avec le prestataire « transpondeurs » et les organisateurs 2025 et 2026.

18h00 : Fermeture de l'accueil des participants

18h30 : Ouverture officielle des 37èmes Championnats Nationaux Cyclistes des Elus et anciens élus, suivie du pot de bienvenue entre organisateurs, élus locaux, partenaires, coureurs et accompagnateurs

19h45 : Pasta-party sur inscription préalable en ligne : 12 euros

Samedi 20 septembre 2025 :

Mairie de Vic-La-Gardiole

08h30 : Accueil des participants n'ayant pas retiré leurs dossards et transpondeurs le vendredi

09h00 : 1er départ du clm *(vers Frontignan, sur D6O, près du rond-point, avenue des Etangs*

10h00 : Ouverture du service de restauration sur inscription préalable en ligne : 15 euros

10h30 : arrivée du dernier concurrent de la course contre la montre

11h00 : Fermeture de l'accueil des participants

13h00 : Appel des concurrents de la première vague

13h15 : Départs échelonnés des pelotons de la première vague

15h15 : Arrivée des derniers concurrents de la première vague

15h20 : Appel des concurrents de la seconde vague

15h35 : Départs échelonnés des pelotons de la seconde vague

17h40 : Arrivée des derniers concurrents de la seconde vague

Salle du Mas Neuf *(fléchage en direction de Frontignan)*

19h00 : Ouverture des portes, accueil et installation des participants à la soirée conviviale
Sur inscription préalable (obligatoire pour les coureurs) : 35 euros

19h45 : Début de la soirée conviviale (apéritif, interventions officielles, repas, podiums par catégories, présentation de l'édition 2026…).

23h45 : Passage du flambeau et clôture de l'édition 2025

NB : *les inscriptions aux compétitions et aux différents services de restauration sont à effectuer en ligne jusqu'au 31 août 2025 inclus (date à confirmer) sur lien à fournir par Gérard Combrisson*